



Commune de

**Blonay – Saint-Légier**

LA MUNICIPALITÉ

**AU CONSEIL COMMUNAL  
DE BLONAY – SAINT-LEGIER**

**PREAVIS No 17-2026**

**Demande de crédit extrabudgétaire**

**Etude concernant les travaux de modification du  
tracé et la rénovation du cheminement en platelage  
situé dans le marais des Tenasses,  
pour un montant total de CHF 31'000.-**

Date proposée pour la séance de la commission des finances :

**Lundi 27.04.2026 – 19h30**

Salle du Léman

Blonay, le 24 mars 2026

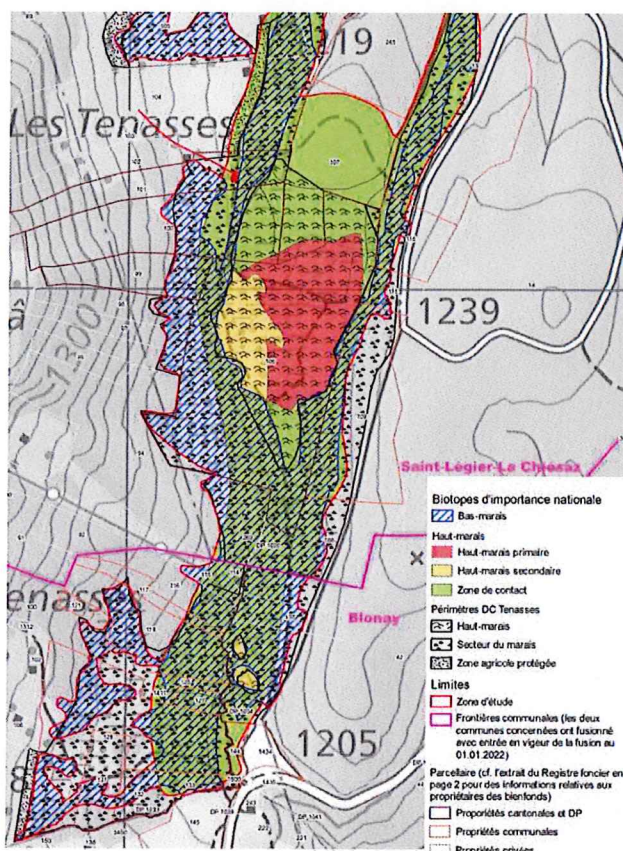
Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

## 1. Objet du préavis

Le présent préavis a pour objet la demande d'un crédit extrabudgétaire pour l'étude concernant les travaux de modification du tracé et la rénovation du cheminement en platelage situé dans le marais des Tenasses.

## 2. Historique

Située dans les hauts de la Commune de Blonay – Saint-Légier, sous la crête des Pléiades, la Réserve des Tenasses (≈24 ha) est un marais d'importance nationale comprenant un haut-marais, un marais de transition, un bas-marais, des prairies périphériques et des forêts. Alimentée par les écoulements des Pléiades (ouest) et de la colline du Pautex (est), sa tourbe atteint 5 m en son point le plus élevé. Sachant qu'au maximum un millimètre de tourbe se forme par année, il est possible de calculer l'âge du Marais des Tenasses à 5'000 ans.



Aménagée pour le public, la réserve se traverse du nord au sud sur des pontons et des sentiers ; des panneaux didactiques présentent son histoire, sa flore et sa faune. Classée « premier territoire d'intérêt biologique prioritaire à l'ouest des Préalpes vaudoises », elle assure des échanges biologiques entre le massif et le Plateau le long de l'arc lémanique (Direction générale de l'environnement, 2022). Sa proximité avec l'habitat (la limite village/campagne y est ténue) et ses accès facilités — parking des Motalles et MOB via Blonay — attire les foules. Le marais est traversé par le Chemin panorama alpin, le Sentier de l'Ermite et d'autres itinéraires pédestres ; en hiver il est emprunté par les pistes de ski de descente, de ski de fond, les raquettes et la remontée mécanique des Pléiades. Cette situation génère une fréquentation variée : familles, promeneurs, sportifs, randonneurs, biologistes et naturalistes.

### Historique de protection

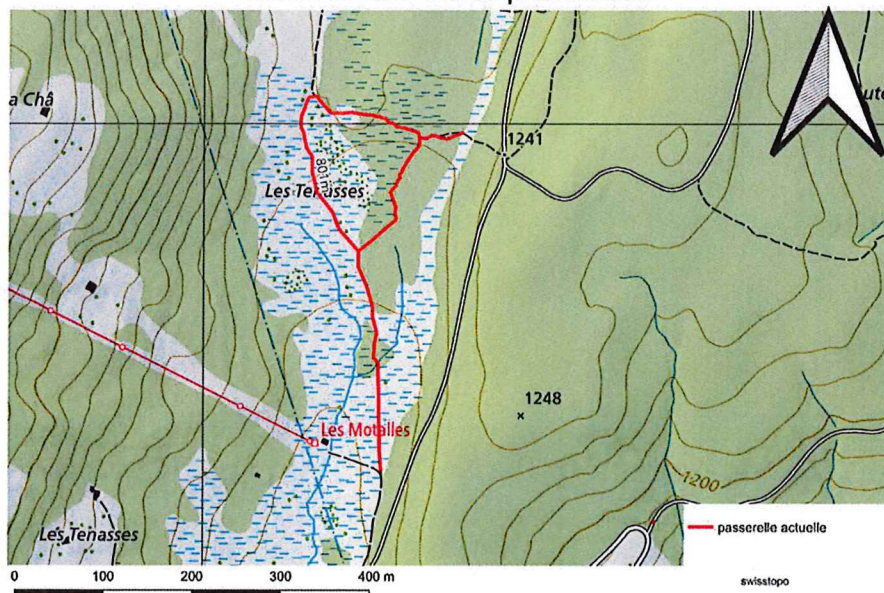
Source : Direction générale de l'environnement, 2022. *Haut- et bas-marais d'importance nationale "Les Tenasses" Actualisation du plan de gestion pour la période 2022-2034.*

- 1931 Acquisition d'une parcelle sur la partie du haut-marais par l'Université de Lausanne (UNIL).
- 1939-1951 Plusieurs études menées par l'UNIL en sciences de la nature mettent en lumière la valeur écologique du marais.
- 1974 Arrêté cantonal de protection qui classe la parcelle acquise par l'UNIL en réserve naturelle et une zone de protection périphérique dans lesquelles les usages sont réglementés.
- 1974 Aménagement des premières passerelles destinées à l'accueil du public.
- 1991 Reconnaissance nationale de la valeur du site avec son inscription dans l'ordonnance sur la protection des hauts-marais et des marais de transition d'importance nationale.
- 1994 Reconnaissance nationale de la valeur du site avec son inscription dans l'ordonnance sur la protection des bas-marais d'importance nationale.
- 2002 Remplacement de l'arrêté cantonal de 1974 par une décision de classement qui définit trois zones régies par des mesures de protections différentes.
- 2016 L'État de Vaud, l'UNIL et la Commune renouvellent le balisage et mettent en place les panneaux d'information conformes au système uniforme de signalisation des aires protégées.
- 2017 Révision de l'inscription dans l'ordonnance sur la protection des hauts-marais et des marais de transition d'importance nationale et l'ordonnance sur la protection des bas-marais d'importance nationale.

### 3. Contexte

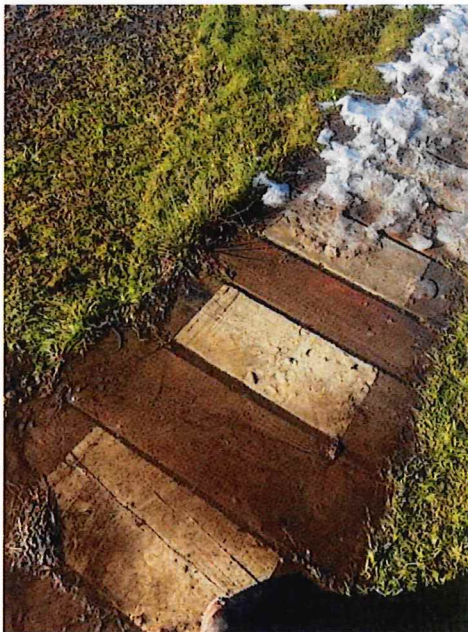
Situé à une altitude de 1'200 mètres, le marais dévoile, tout au long de l'année, les beautés d'un paysage nordique qui attire des foules en quête de moments privilégiés en pleine nature. Les activités humaines y sont multiples : randonnée pédestre, ski de descente, ski de fond, raquettes, VTT, etc. Cette forte fréquentation impacte les valeurs naturelles du marais, en particulier sur le tracé actuel du cheminement le traversant.

#### tracé actuel de la passerelle



Construit à l'aide de simples poutres en sapin et d'un plancher également en sapin, ce platelage, posé à même le sol, est entretenu par le service des forêts communal. Cet entretien s'avère particulièrement lourd, car le bois, fragilisé par l'humidité et issu d'une essence non réputée imputrescible, se dégrade très rapidement. Au fil de ces dernières années, un entretien conséquent a ainsi été nécessaire pour maintenir cette passerelle dans un état convenable, mobilisant d'importants investissements en temps et en matériaux, correspondant à environ CHF 20'000.- par année de frais d'entretien. Malgré cela, l'ouvrage demeure fortement dégradé.

En 2025, la Municipalité a, par précaution et pour des raisons de sécurité, fermé un tronçon au nord et orienté les usagers et usagères vers le Sentier de l'Ermite comme alternative.



*Illustrations du système de platelage actuel*

#### Plan de gestion des Tenasses : les mesures de gestion et leur suivi

La Division biodiversité et paysage de la Direction générale de l'environnement (DGE-biodiv) répond aux obligations fédérales et cantonales d'entretenir et assurer la conservation à long terme des marais dans le Canton de Vaud. Elle dirige un groupe de suivi des mesures de conservation qui se rencontre biannuellement. La Commune est totalement partie prenante.

La Direction générale de l'environnement (DGE), par l'intermédiaire de ses biologistes (DGE-biodiv), a fait part de la nécessité de relever le niveau de l'eau du marais afin qu'il retrouve son niveau naturel. Cette exigence rend plus délicates les opérations d'entretien et de conservation de l'ensemble du cheminement des Tenasses. Dans ce contexte, plusieurs réflexions ont été engagées afin d'identifier la solution la plus adaptée à long terme.

Plusieurs séances de coordination ont été menées entre le service des forêts de Blonay – Saint-Légier et la DGE, secteur Biotopes, tant en salle de réunion que sur le terrain, afin de suivre l'évolution de la situation et de définir les améliorations à apporter dans le secteur. Il est apparu nécessaire de modifier et d'améliorer le cheminement.

D'autre part, dans les mesures de suivi, apparaît l'impératif de trouver un moyen d'empêcher les visiteurs et les visiteuses de sortir du sentier afin de limiter le piétinement du marais.

Afin de répondre à ces exigences, la solution envisagée consiste à reconstruire la passerelle sur pieux et à redéfinir le tracé du circuit en tenant compte des besoins des divers usagers et usagères.

Cependant, les interventions sur le platelage continuent d'être réalisées afin de le rendre encore praticable : remplacement des planches cassées, restauration de certains tronçons et réouverture des abords du marais par des abattages ciblés d'arbres.

#### Projet « 4 saisons » et soutien de PROMOVE

La Commune de Blonay – Saint-Légier, en collaboration avec Montreux – Vevey Tourisme (MVT) et avec le soutien de PROMOVE, a décidé d'engager une démarche « 4 saisons » sur le site des Pléiades. La Municipalité souhaite ainsi adapter cette destination tout en s'inscrivant dans une approche de tourisme doux.

Dans ce cadre, le cheminement des Tenasses constitue un élément structurant du projet « 4 saisons » des Pléiades. Situé à proximité immédiate du site principal, il contribue à la mise en valeur de la biodiversité locale et permet le développement, tout au long de l'année, d'activités de plein air à faible impact (randonnée, raquettes, éducation à l'environnement). Il s'inscrit ainsi dans une logique de diversification et de désaisonnalisation de l'offre touristique, en cohérence avec la stratégie régionale portée par PROMOVE. C'est pourquoi, lors de la séance de coordination intercommunale « Tourisme et Territoire » du 8 mai 2025, la planification « 4 saisons » des Pléiades a été identifiée comme un projet intercommunal prioritaire.

Toutefois, au vu de la dégradation avancée du platelage, les travaux de rénovation du cheminement des Tenasses ne peuvent être différés jusqu'à la mise en œuvre du projet global « 4 saisons ». Un report risquerait d'entraîner la fermeture du parcours pour des raisons de sécurité, voire la perte de l'autorisation de passage délivrée par les autorités cantonales et fédérales, ce site étant reconnu d'importance nationale.

Il est dès lors impératif d'entreprendre sans délai les travaux de réfection nécessaires, afin d'assurer la pérennité et la sécurité du sentier, tout en garantissant la cohérence d'ensemble avec les objectifs du projet « 4 saisons » des Pléiades.

#### Collaboration avec la Coopérative des Pléiades

Actuellement, l'itinéraire du cheminement en platelage des Tenasse est traversé plusieurs fois par la dameuse lors de la préparation des pistes de ski de fond. Dans le cadre de la réflexion autour d'un nouveau concept de sentier surélevé sur pilotis, si le tracé restait identique, le passage de la dameuse ne serait plus possible. Une analyse de plusieurs variantes a été menée en collaboration étroite avec le technicien de la Coopérative des Pléiades, jusqu'à trouver un tracé cohérent.

#### 4. Présentation du projet

Par suite d'un important travail d'analyse, de consultation et de mise en commun des besoins et exigences, un nouveau tracé du cheminement des Tenasses a été proposé à la Municipalité de Blonay-Saint-Légier, qui l'a validé.

Lors d'une séance de suivi des mesures de sauvegarde du marais des Tenasses le 17 septembre 2025, ce tracé a été présenté à l'inspecteur forestier du 5<sup>e</sup> arrondissement ainsi qu'au collaborateur scientifique de la DGE-Biodiversité. Tous deux ont émis un avis favorable au lancement d'une étude basée sur le tracé validé par l'exécutif communal.



*Tracé à l'étude*

La Commune est propriétaire de plus de 650 hectares de forêt sur son territoire. Le service des forêts a fait l'acquisition il y a deux ans d'une scie mobile. L'ensemble de la chaîne de production du bois pour la construction de ce futur cheminement pourrait être totalement intégré par le service forestier communal.

Le présent préavis porte sur le financement nécessaire pour le projet d'étude de faisabilité du nouveau tracé.

Déterminer quelle serait la meilleure variante de construction d'un cheminement accessible à toute et tous y compris aux personnes à mobilité réduite ; en bois communal, proche d'une zone humide d'intérêt national, constitue l'objectif principal de l'étude. Les livrables attendus par les différents mandataires engagés dans ce processus sont :

- une notice d'impact environnementale de la construction
- une étude des procédés techniques de construction en bois et proposition de réalisation
- le dossier de mise à l'enquête du projet

Ce projet vise à augmenter la valeur ajoutée du bois communal, et s'inscrit dans le développement de la transformation du bois régional en circuits courts.

## 5. Aspects financiers

### Coût des travaux

Deux offres rentrées :

Une notice d'impact environnementale de la construction est imposée par la DGE.

L'offre est de CHF 8'818.25 TTC (ASCA Environnement).

L'étude des procédés techniques de construction en bois et proposition de réalisation par l'entreprise Bois initial se monte à CHF 17'836, 50 TTC.

Les frais de géomètres sont estimés à CHF 3'000.- et les frais le dossier de mise à l'enquête du projet sont d'environ CHF 400.- (offres non rentrées mais estimées sur l'usage).

Offre	Montants
Notice d'impact environnementale	8'818,45
Étude des procédés techniques de construction en bois et proposition de réalisation	17'836,50
Géomètre	3'000,00
Émoluments de mise à l'enquête	400,00
Divers et imprévus	945,05
<b>Total (TTC)</b>	<b>31'000,00</b>

### Subvention

La Direction générale de l'environnement a attribué, dans sa décision du 23 décembre 2025, une subvention pour le « Soutien aux projets innovants de la filière bois du Canton de VaudProjet d'étude, suivi et documentation sur le cheminement du marais des Tenasses », d'un montant de CHF 45'000.-.

Une partie de ce montant sera dédiée à l'étude et une autre partie à l'accompagnement du projet de réalisation (sous réserve de l'acceptation du Conseil communal).

Extrait de la décision de la DGE :

*« Par ce courrier, nous vous faisons part de notre décision de subvention suite à l'évaluation de votre projet. Le comité d'experts a émis un avis favorable pour votre projet, en particulier pour :*

- *la création de synergies entre filière bois locale et utilisateurs du cheminement du marais des Tenasses,*
- *la valorisation de bois local peu transformé en circuits courts,*
- *le potentiel de visibilité du label bois Suisse et de communication sur la filière forêt et bois locale auprès des utilisateurs,*
- *le potentiel de reproduction par la documentation des résultats dans un guide des bonnes pratiques.*

*Au vu de ce qui précède et en considération des objectifs du programme de soutien aux projets innovants de la filière vaudoise du bois, la Direction générale de l'environnement, Inspection cantonale des forêts (DGE-FORET) décide d'entrer en matière pour un subventionnement d'un montant de CHF 45'000.-" pour les aspects listés précédemment, à condition de s'appuyer sur les exemples existants pour apporter de nouvelles connaissances. »*

#### Financement

Le financement de cette dépense sera assuré par la trésorerie courante.

#### Comptabilisation

En vertu de l'article 10 du règlement sur la comptabilité des communes (RCCom), version du 1<sup>er</sup> janvier 2024, la Municipalité sollicite le Conseil communal pour considérer cette dépense comme un dépassement de crédit au poste budgétaire 32000.3185.00, budget 2026 : CHF 15'000.-.

#### **6. Conclusions**

Au vu de ce qui précède, la Municipalité demande qu'il plaise au Conseil communal de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de Blonay - Saint-Légier  
décide

- ⇒ d'autoriser la Municipalité à entreprendre le projet d'étude concernant les travaux de modification du tracé et la rénovation du cheminement en platelage situé dans le marais des Tenasses ;
- ⇒ de lui accorder à cet effet un montant total de CHF 31'000.- ;
- ⇒ d'autoriser la Municipalité à encaisser la subvention ;
- ⇒ d'autoriser la Municipalité à engager cette dépense extrabudgétaire.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le vice-président

La secrétaire adj.

  
T. George

  
E. Grandjean-Marie

Délégation municipale : Mme Laura Ferilli